



Projet : « Appui au renforcement des actions d'observation indépendante sur les aspects légaux et réglementaires des activités d'exploitation forestière dans les provinces de l'Equateur, Mai-Ndombe et Tshopo en RDC »

LIVRABLE 7

RAPPORT DE MISSION DE TERRAIN N° 003

Titres forestiers concernés :

ERA CONGO

Localisations des titres :

Province de Mai-ndombe, Secteurs de Bolia, Ntomb'enzale et Basengele

Période de réalisation de la mission :

Du 11 au 18 juin 2025

Type de mission :

Mission d'Observation Indépendante de REDD+

Equipe OI-REED:

- └ Mr. KILOLO SAPO Childerick, Observateur indépendant (OGF)
- └ Mr. ISSA LINGBELU, Observateur indépendant (CTIDD/GTCRR)

Juin 2025

“This document has been produced with the financial assistance of the United Kingdom. The views expressed herein can in no way be taken to reflect the official opinion of the United Kingdom”

Liste des sigles et abréviations utilisés

CCBA	Climate, Community and Biodiversity Alliance
CLD	Comité local de Développement
CLG	Comité local de gestion
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CLS	Comité Local de Suivi
ERA	Ecosystem Restoration Associates
GPS	Global Positioning System
Ha	Hectare
OGF	Observatoire de la Gouvernance Forestière
OI	Observateur Indépendant
OI FLEG	Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PV	Procès-verbal
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
WWC	Wildlife Works Carbon
VCS	Verified Carbon Standard

<u>Figre 1: Centre de sante construit à Ibalı dans le cadre de la clause sociale</u>	12
<u>Figure 2: Puits forage construit en 2022 à Ibalı</u>	12
<u>Figure 3 : Ecole construite dans le village Loombe pour le compte de la communauté</u>	13
<u>Figure 4: palmeraie de la communauté Loombe</u>	13
<u>Figure 5: Porcherie et pisciculture dans le village Loombe</u>	14
<u>Figure 6 : point d'eau dans le village loombe</u>	14
<u>Figure 7: Ecole en construction et puits de pisciculture abandonnée par la société au village lobalu</u>	15

Résumé exécutif

Du 11 au 18 juin 2025, le **Réseau National des Observateurs Indépendants** a mené une mission d'**observation indépendante REDD+** dans la concession de conservation gérée par **ERA Congo** dans la province du **Mai-Ndombe**, RDC. Cette concession est le site du **premier projet REDD+ validé** en RDC dans le cadre du marché volontaire du carbone, mis en œuvre par **Wildlife Works Carbon** via sa filiale ERA Congo. Le projet couvre plus de **300 000 hectares** de forêts, avec pour objectif de réduire les émissions liées à la déforestation tout en favorisant le **développement socioéconomique local**.

La mission a été motivée par des **préoccupations liées à la gouvernance, à la transparence des revenus carbone, à la participation communautaire** ainsi qu'**au respect des droits humains et environnementaux**. Elle visait à évaluer de manière indépendante la conformité sociale, environnementale, juridique et financière du projet.

Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- Évaluer les engagements contractuels entre ERA Congo, l'État et les communautés ;
- Vérifier la conformité du projet aux normes REDD+ (FPIC, sauvegardes, partage des bénéfices) ;
- Documenter la participation des communautés et peuples autochtones à la gouvernance ;
- Suivre la traçabilité des revenus issus des crédits carbone ;
- Identifier tout conflit ou manquement potentiel.

La méthodologie combinait une **revue documentaire**, des **entretiens ciblés** avec les parties prenantes (ERA Congo, communautés, OSC, autorités locales, bailleurs), des **enquêtes de terrain** dans les villages concernés (Ibali, Loombe, Lobalu), ainsi que des **outils participatifs** pour la collecte de données. Une triangulation des données a été effectuée pour renforcer la crédibilité des constats.

La mission s'est déroulée dans les **secteurs de Bolia, Ntomb'enzale et Basengele**, sur une superficie contractuelle de **299 640 hectares**, et a été menée par deux experts membres du Réseau National des Observateurs. La société ERA Congo est enregistrée à Kinshasa et dirigée par **M. Jean-Robert Bwangoy**.

Les résultats de cette mission fourniront une base factuelle pour renforcer la redevabilité, améliorer la gouvernance du projet REDD+ et garantir que les droits et intérêts des communautés locales soient respectés.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

En date du 11 au 18 juin 2025, le Réseau National des Observateurs Indépendants a organisé une mission d'Observation indépendante dans la concession de conservation d'ERA CONGO.

Cette concession est le site du premier projet REDD+ validé en RDC dans le cadre du **marché volontaire du carbone**. Mis en œuvre par Wildlife Works Carbon (WWC) à travers sa filiale ERA Congo, ce projet s'étend sur plus de 300 000 hectares de forêts dans la province du Mai-Ndombe. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en évitant la déforestation, tout en contribuant au développement socioéconomique local.

Cependant, des préoccupations ont été soulevées concernant la gouvernance, la transparence des flux de revenus du carbone, la participation communautaire, ainsi que le respect des droits humains et environnementaux¹. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente mission d'**Observation Indépendante REDD+**, destinée à vérifier et documenter de manière objective et transparente la mise en œuvre du projet.

1.2 Objectifs de la mission

L'objectif général de la mission est de documenter, analyser et rendre compte de manière indépendante du fonctionnement du projet REDD+ d'ERA Congo, en mettant un accent particulier sur la conformité sociale, environnementale, juridique et financière.

Les objectifs spécifiques de la mission d'Observation étaient :

- Évaluer la mise en œuvre des engagements contractuels entre ERA Congo et les communautés locales ou l'État ;
- Vérifier le respect des normes internationales et nationales relatives à REDD+ (notamment FPIC, sauvegardes environnementales, partages des bénéfices) ;
- Documenter la participation des communautés et des peuples autochtones dans la gouvernance du projet ;
- Suivre la traçabilité des revenus issus de la vente des crédits carbone ;
- Identifier les cas potentiels de conflits, abus ou de non-conformité.

1.3 Méthodologie et outils

La méthodologie adoptée s'est articulée autour de principales étapes ci-après :

- Réunion de briefing avec les responsables de ERA CONGO sur le bien-fondé de la mission avant la descente sur terrain.
- La revue documentaire : contrats, rapports de vérification carbone (VCS, CCBA), plans de gestion environnementale et sociale, rapports communautaires, etc. ;

¹ [Rainforest Foundation UK](#)

- **Les enquêtes de terrain** dans différentes localités concernées (entretiens individuels, groupes de discussion, observations directes) ;
- **Des entretiens ciblés** avec : ERA Congo, les représentants communautaires, autorités locales, OSC, bailleurs, etc. ;
- **L'utilisation d'outils participatifs** (cartographie, questionnaires, photos géolocalisées) ;
- **Une triangulation des données** pour garantir la fiabilité des constats.

1.4 Équipes de la mission

L'équipe de était composée de deux experts, membre du Réseau National des Observateurs du Congo.

1.5. Zone de mission

Cette mission a été organisée dans la province de Mai-ndombe où l'on retrouve la concession d'ERA CONGO. Plus spécifiquement, les observations ont été faites dans trois villages, notamment IBALI, LOOMBE et LOBALU. Ces trois villages figurent dans la clause sociale qui a été signée par les communautés locales en 2012.

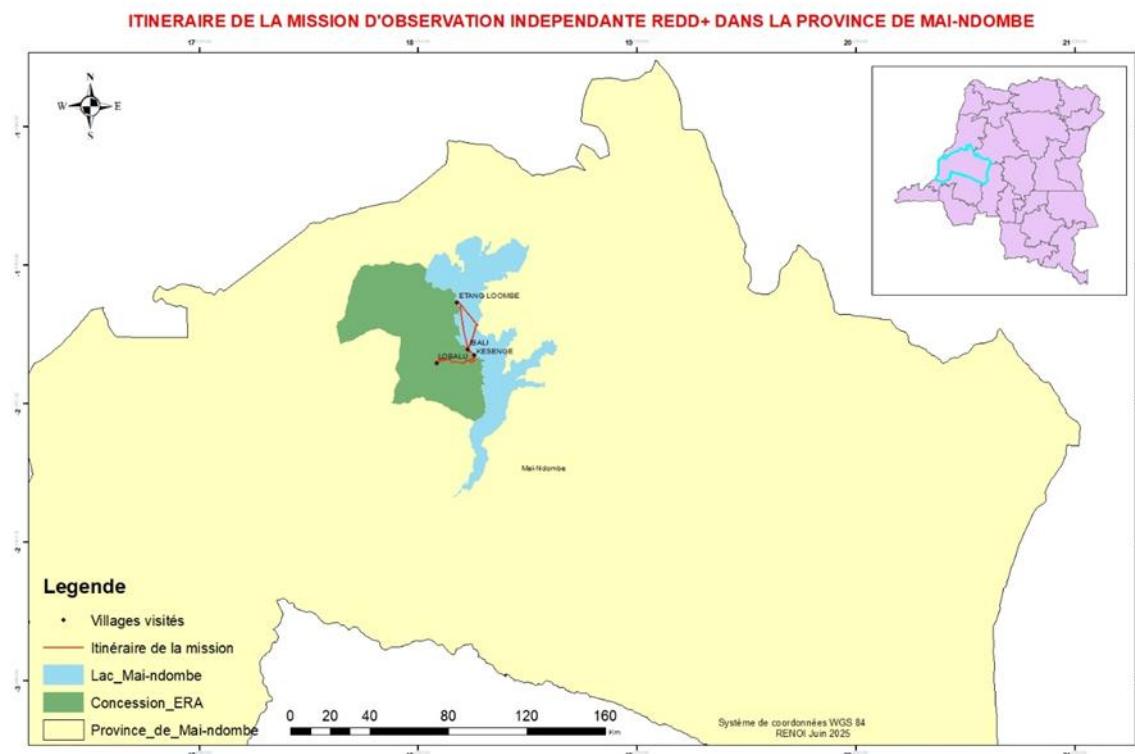


Figure 1: Itinéraire de la mission

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

Avec une équipe de 2 experts de RENOI, la mission s'est basée sur le calendrier établi à savoir :

07-10/06	Revue documentaire	Actuelité.cd, InfoCongo, 7sur7, deskeco.com, ACP, https://www.woodworkingnetwork.com/news/press-releases/era-signs-carbon-offset-agreement-congo?utm_source=chatgpt.com , Idrecco, https://bonny.earth/projects/VCS-934-2012?utm_source=chatgpt.com , FONAREDD	Kinshasa
12/06	Réunion préparatoire avec l'équipe/ réunion de travail	Avec le responsable de suivi évaluation de la société ERA Congo	INONGO
13/06	Descente sur terrain dans le village IBALI	Entretien avec les communautés (focus group)	IBALI
14/06	Descente sur terrain dans le village LOOMBE	Entretien avec les communautés (focus group)	LOOMBE
15/06	Descente sur terrain dans le village LOBALU	Entretien avec les communautés (focus group)	LOBALA
16/06	Retour à INONGO	Restitution aux responsable d'ERA	INONGO

1. Revue Documentaire

1.1. Brève présentation de la Société ERA CONGO (07-10 Juin 2025)

La société **ERA-Congo**, abréviation de *Ecosystem Restoration Associates Congo*, est une entreprise pionnière dans la conservation forestière et la gestion durable des ressources naturelles en République Démocratique du Congo (RDC). Filiale du groupe international **Wildlife Works Carbon**, ERA-Congo a été créée dans le but de mettre en œuvre un modèle innovant de développement fondé sur la lutte contre la déforestation, la préservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, à travers le mécanisme REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts).

Basée à **Kinshasa**, avec un siège social situé dans la commune de **Lemba**, ERA-Congo est légalement enregistrée au registre du commerce congolais sous le numéro **3087**. La société est dirigée par **M. Jean-Robert Bwangoy**, qui en est le Directeur Gérant statutaire.

Depuis 2011, ERA-Congo développe et met en œuvre le **projet REDD+ Mai-Ndombe**, l'un des tout premiers projets carbone validés dans la région du bassin du Congo et certifié selon les standards internationaux **VCS** (Verified Carbon Standard) et **CCBA** (Climate, Community and Biodiversity Alliance). Ce projet s'étend sur une superficie de près de **300 000 hectares** de forêt tropicale, situés dans les secteurs de Bolia, Ntomb'enzale et Basengele, au sein de la province du **Mai-Ndombe**.

L'objectif central du projet est de protéger les forêts contre l'exploitation illégale, les feux de brousse et l'expansion agricole non contrôlée, tout en générant des **crédits carbone** commercialisables sur les marchés volontaires. Grâce à ce mécanisme, ERA-Congo a permis de **séquestrer plus de 22 millions de tonnes de CO₂**, dont **plus de 20 millions** ont été vendues à des entreprises et institutions engagées dans la neutralité carbone.

Mais ERA-Congo ne se limite pas à la compensation carbone. Une **part importante des revenus générés**, soit **25 %**, est directement reversée aux communautés locales sous forme d'investissements sociaux : construction d'écoles, de centres de santé, de forages d'eau potable,

appui à l'agriculture durable, à l'apiculture et à la pisciculture. Plus de **1 200 enseignants** ont été rémunérés, des hôpitaux ont été bâtis ou réhabilités, et des milliers de villageois bénéficient aujourd'hui de services de base grâce au projet.

En partenariat avec les autorités congolaises, les ONG locales et les bailleurs internationaux, ERA-Congo s'impose comme un **modèle de gestion forestière inclusive et responsable**, alliant efficacité environnementale et développement humain.

1.2. Cadre Légale et contractuel de la Société ERA CONGO²

Le modèle de contrat ERA est un Carbon Rights Agreement (CRA) Signé le **15 août 2011** entre ERA Carbon Offsets Ltd (via ERA Ecosystem Restoration Associates Inc.) et le **Ministère de l'Environnement de la RDC**. Il confère à ERA les **droits d'utilisation des revenus carbone** sur la concession forestière, conformément aux standards **VCS** et **CCB**.

Dans la base **ID-RECCO**, il est référencé sous l'**ID 301** : *"The Mai N'dombe REDD+ Project"* Certifié selon le **Verified Carbon Standard**, avec un cycle de **25 ans** couvrant la période **2011–2036** Label **Climate, Community & Biodiversity (CCB)** également apposé lors de la validation initiale (publication en 2012)³

Ce contrat couvre une zone de : **~300 000 ha** dans le territoire d'Inongo, province du Maï-Ndombe et la durée initiale : **30 ans** (jusqu'en 2041), crédits générés estimés à **~175 millions de tonnes CO₂** sur la période.

2. Réunion de briefing

Arrivée à Inongo, l'équipe de mission a immédiatement débuté le travail par la rencontre du Coordonnateur des œuvres sociales de la Société ERA. Cette séance tenue le 12 juin 2025 qui s'inscrit dans le cadre de la civilité, a non seulement permis d'avoir un aperçu général sur les actions de la société ERA dans le cadre de la mise en œuvre de la clause sociale du cahier de charges, mais aussi d'avoir un focus sur la planification de la mission dans les sites préalablement identifiés.

Prenant la parole, le Coordonnateur a manifesté sa joie de voir que les organisations de la société civile spécialisée dans le monitoring puissent prendre l'initiative de passer par la voie officielle afin de suivre les activités réalisées sur le terrain au bénéfice de la communauté. Selon lui, cette initiative ouvre la voie à une bonne collaboration entre la société et les défenseurs de droits de communautés.

Pour se rassurer de la légalité du titre et de la transparence dans la gestion de cette concession, les experts ont orienté la discussion sur la validité et la conformité du contrat, la mise en œuvre des lignes directrices sur le CLIP dans le processus REDD+ et le respect de la procédure d'homologation. Bien est de constater que la société ERA dispose d'un contrat dument signé avec le gouvernement congolais tel qu'indiqué dans le tableau 1 ci-dessus.

Parlant des activités réalisées, le Coordonnateur nous a partagé la clause sociale pour nous permettre de bien vérifier les infrastructures ou les activités qui ont été prévues afin de nous

² bonny.earth+11woodworkingnetwork.com+11Scoop RDC+11.

³ woodworkingnetwork.com+2Idrecco+2Nouvelles de l'environnement+2.

permettre de comparer avec les réalisations sur les sites. Selon ce dernier, la société accompagne actuellement les communautés dans trois groupements (Basengele, Ntombenzale et Patambalu. 32 Comités Local de Développement sont mis en place et couverts depuis 2012. Ce qui justifie le respect de leurs engagements envers les communautés. Outre la gratuité de soin dans certains villages, la société ERA prend en charge des enseignants non mécanisés se trouvant dans les limites de sa concession. L'enveloppe mensuel varie entre 185 000 dollars américain.

La ville d'Inongo étant encerclée par le lac Mai-ndombe, le Coordonnateur nous a averti que la mission devra se passer essentiellement sur le lac par ce que certains villages identifiés se retrouvent au bord du lac, d'autres à plusieurs kilomètres après la traversé. Ce qui demande une bonne préparation logistique pour cette mission.

Après ces échanges directs ; l'équipe a eu à utiliser l'outil OI-REDD développé par FLAG et OGF qui est la fiche d'entretien individuel pour collecter les différentes informations concernant le projet REDD. Le lien ci-dessous présente les résultats de cette investigation :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1GevGtusiH_5N_OhevCLPMeeuSToLopVu/edit?usp=dive_link&oid=108320902111009041943&rtpof=true&sd=true

Cette fiche d'enquête ci-dessus a permis d'orienter les échanges autour de principaux points suivants :

1. Clauses des contrats d'investissement

En RDC, les contrats d'investissement incluent généralement des clauses relatives à la protection des investissements, aux incitations fiscales, aux transferts de fonds et aux mécanismes de règlement des différends. La RDC est membre du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) depuis 1970, offrant ainsi un cadre pour l'arbitrage international. De plus, les investisseurs bénéficient de garanties contre les risques non commerciaux grâce à l'adhésion de la RDC à des organismes tels que la MIGA et l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Les experts ont observé que par rapport à la légalité, le contrat de ERA, signé le 15 août 2011, est référencé sous l'ID 301 : "The Mai N'dombe REDD+ Project". En plus c'est un contrat Carbon Rights Agreement (CRA). Il confère à ERA le droit d'utilisation des revenus carbone sur la concession forestière conformément aux standards CSC et CCB⁴.

2. Respect des procédures d'homologation

L'homologation d'un projet REDD+ atteste de sa légitimité et de sa conformité aux normes nationales en RDC. Le pays a mis en place une procédure d'homologation nationale obligatoire pour les projets REDD+ afin de garantir la conformité aux normes nationales et de coordonner les projets. Les critères et la démarche d'homologation sont prévus dans le Manuel de Procédure pour l'Homologation Nationale Obligatoire des Projets REDD+.

Les experts ont observé que le Programme de Réduction des Emissions du MAI-NDOMBE est homologué comme programme REDD+ implanté en RDC à la suite de la signature du **Certificat National d'Homologation** faite en date du 13 septembre 2024 par la Ministre d'Etat et Ministre de l'Environnement et Développement Durable de la RDC.

3. Vérification de la mise en œuvre des lignes directrices sur le CLIP

La mise en œuvre des lignes directrices sur le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) est essentielle pour assurer la participation des communautés locales aux projets d'investissement. Bien que des efforts soient faits pour intégrer ces principes, des défis subsistent quant à leur application effective sur le terrain.

Les experts ont observé sur le terrain l'appropriation par les communautés du programme REDD Maindombe développé par ERA.

4. Arrangements institutionnels

Les arrangements institutionnels du projet REDD+ d'ERA-Congo à Maï-Ndombe sont conçus pour encadrer la gouvernance, la participation communautaire, la transparence et la gestion des revenus du

⁴ https://www.woodworkingnetwork.com/news/press-releases/era-signs-carbon-offset-agreement-congo?utm_source=chatgpt.com,Idrecco

carbone. Ces arrangements impliquent plusieurs niveaux d'acteurs : gouvernement, société civile, secteur privé et communautés locales.

National MEDD, CN-REDD Cadre politique, juridique et de supervision, (ii) Projet ERA-Congo, Wildlife Works Mise en œuvre technique, opérationnelle et commerciale, (iii) Communautaire CLD, comités REDD+, plateformes Participation, planification et gestion locale, (iv) Indépendant ONG, vérificateurs tiers Observation, certification, redevabilité. Il y a aussi l'existence des organes sociaux tels que les Comités Locaux de Développement (CLD), les Comités Locaux de Gouvernance (CLG) et les Comités Locaux de Suivi (CLS) sont mis en place pour assurer la participation des communautés locales dans la gestion des projets d'investissement. Ces structures favorisent la transparence, la redevabilité et la prise en compte des préoccupations locales.

5. La gestion transparente

La transparence est un des piliers fondamentaux des projets REDD+ et est également une condition exigée par les standards internationaux (VCS, CCB) et les engagements de la République Démocratique du Congo. Dans le cas du projet ERA-Congo à Mai-Ndombe, des efforts ont été déployés pour assurer une certaine transparence, mais des défis importants ont aussi été relevés.

7. Réalisation de projets, programmes et initiatives

ERA a construit 28 bâtiments scolaires, 5 cliniques et a réfectionné deux hôpitaux secondaires qui existent déjà. Actuellement, 12 bâtiments scolaires sont déjà construits et 6 autres bâtiments attendent l'inauguration. Une première clinique mobile est déjà opérationnelle en offrant des soins gratuits aux populations locales et autochtones⁵.

L'équipe a observé plusieurs infrastructures dans la zone de la mission dont notamment les puits forages d'eau potable, les centres de santé et les projets agricoles.

8. Fonctionnement de mécanismes de partage de bénéfices

Les mécanismes de partage de bénéfices sont essentiels pour garantir que les communautés locales bénéficient des retombées des projets d'investissement. Cela peut inclure des contributions au développement local, des emplois, des infrastructures ou d'autres formes de soutien. La mise en œuvre effective de ces mécanismes dépend souvent des accords contractuels et de la volonté des parties prenantes.

Chez ERA Congo, le plan de partage de bénéfices tirés de la vente des crédits carbone prévoit que les communautés locales puissent obtenir 25% de la valeur de la vente de crédits carbone, ensuite les bénéfices sont partagés 50%, 50% entre la société ERA-Congo et le gouvernement congolais⁶.

9. Existence et mise en œuvre de mécanismes de plaintes

La RDC a mis en place des structures pour permettre aux citoyens et aux communautés de formuler des plaintes concernant les projets d'investissement. Ces mécanismes visent à résoudre les différends de manière amiable et à assurer la protection des droits des parties concernées. Cependant, l'efficacité de ces mécanismes peut varier en fonction des ressources disponibles et de la capacité institutionnelle.

⁵ <https://actualite.cd/2025/05/09/20eme-sessions-unff-le-projet-de-era-congo-ete-presente-new-york-comme-modele-de>

⁶ Idem



RENOI - Rdc
RESEAU DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS DES RESSOURCES NATURELLES

3. Visite de terrain

Pendant tout le séjour, l'équipe de mission a sillonné les trois sites choisis conformément au plan qui a été fixé depuis Kinshasa.

Plus spécifiquement, les missions se passeront dans les villages IBALI, LOOMBE et LUBALU. Les spécificités des activités de chacun de ses villages sont détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

TABLEAU 1: ACTIVITES SPECIFIQUES DANS LES TROIS VILAGES A VISITER

VILLAGES	ACTIVITES
IBALI	<ul style="list-style-type: none"> • Agricoles • Infrastructures • Activités sanitaires
LOOMBE	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures • Cultures pérennes • Elevage
LUBALU	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures • Engagement communautaire

Ces villages se retrouvent bien évidemment dans la clause sociale qui a été signé depuis 2012. D'où l'importance de faire un état lieu du niveau d'exécution de cette clause.

1. Village IBALI

Dans le cadre de l'application de la clause sociale, le village IBALI a été identifié comme bénéficiaire de la réalisation d'infrastructures sanitaires, scolaires, ainsi que de la construction d'un point d'eau potable destiné à améliorer les conditions de vie des communautés locales.

Au cours de la mission de suivi, l'équipe a pu constater que la société en charge du projet a effectivement construit et équipé un centre hospitalier dans le village IBALI. Ce centre hospitalier est opérationnel et offre une prise en charge gratuite des soins de santé à la population locale.

La mise en place de ce centre hospitalier a permis :

- D'améliorer l'accès aux soins de santé pour l'ensemble des habitants du village.
- De garantir la gratuité des soins, réduisant ainsi la précarité sanitaire.
- De renforcer la confiance entre la communauté et les parties prenantes du projet.



Figure 2: Centre de santé construit à Ibalu dans le cadre de la clause sociale

Il est important de souligner que l'accès aux soins dans ce centre hospitalier se fait sur recommandation du Comité Local de Développement.

Par ailleurs, la mise en service d'un forage solaire permet désormais aux communautés de disposer d'une source d'eau potable fiable. Cette disponibilité d'eau propre contribue significativement à l'amélioration de la santé publique, en réduisant les risques de maladies hydriques et en facilitant l'hygiène quotidienne des habitants. Grâce à ce forage, la population bénéficie ainsi d'une meilleure qualité de vie et d'une prévention accrue contre les infections liées à l'eau insalubre.



Figure 3: Puits forage construit en 2022 à Ibalu

2. Village LOOMBE

L'équipe de mission a effectué une visite dans ce village où une école primaire, composée de six classes ainsi que de trois bureaux récemment construits, a été réalisée pour le compte de la société. Cet établissement, qui fonctionne en deux vacations (primaire et secondaire), accueille aujourd'hui 98 élèves. Auparavant, ces enfants devaient parcourir une distance de 11 kilomètres à pied pour accéder à une école, ce qui représente une amélioration significative en termes d'accès à l'éducation.



Figure 4 : Ecole construite dans le village Loombe pour le compte de la communauté

L'équipe de mission a également eu l'opportunité de visiter une palmeraie de la communauté d'une superficie de 7 hectares, qui s'apprête à lancer ses premières productions dans les mois à venir. Cette initiative représente un levier important pour le développement local, en contribuant à la création d'emplois, à la dynamisation de l'économie agricole et à la valorisation des ressources naturelles de la région. La mise en production imminente de cette palmeraie promet un impact positif significatif, tant sur le plan environnemental qu'économique.



Figure 5: palmeraie de la communauté Loombe

Par ailleurs, la mise en place d'une porcherie ainsi que d'étangs piscicoles dans ce village représentent une avancée significative pour la diversification des activités agricoles locales. Ces infrastructures contribuent non seulement à renforcer l'autonomie alimentaire et économique des communautés, mais elles jouent également un rôle crucial dans la réduction de la pression exercée sur la faune sauvage, en offrant des alternatives durables aux ressources naturelles. Ainsi, ces initiatives participent activement à la promotion d'un développement rural intégré et respectueux de l'environnement.



Figure 6: Porcherie et pisciculture dans le village Loombe

Un forage a été construit en 2022 pour la communauté afin de réduire les maladies hydriques dans le village.



Figure 7 : point d'eau dans le village loombe

3. Village LOBALU

L'équipe de mission a relevé un retard significatif dans la réalisation des infrastructures prévues, notamment la construction d'une école comportant six salles de classe, où les travaux d'élévation des murs demeurent inachevés. Par ailleurs, le projet de création de 7 étangs piscicoles a été abandonné.

Selon les informations fournies par la société en charge, ce dysfonctionnement résulte d'un déficit dans les études de faisabilité initiales. En effet, les conditions d'oxygénation de l'étang ne répondaient pas aux exigences techniques nécessaires pour assurer une production piscicole viable. Cette insuffisance a conduit à la décision d'abandonner ce volet du projet, afin de préserver les objectifs environnementaux et socio-économiques du dispositif REDD+.

Ces constats soulignent l'importance cruciale d'une analyse rigoureuse préalable des composantes techniques des projets d'infrastructures, afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), tout en maximisant les bénéfices pour les communautés locales.



Figure 8: Ecole en construction et puits de pisciculture abandonnée par la société au village lobalu

4. Rencontre avec les communautés (Focus group)

A l'issu de la visité de terrain, un focus groupe a été organisé avec les membres du comité local de développement dans chaque village ciblé. Cette réunion cruciale était pour l'équipe de mission une occasion de se rassurer de l'appropriation de la communauté sur les standards sociaux et environnementaux, notamment Existence des organes locaux (CLD, CLG ; CLS, etc.), l'implication dans la réalisation de projets, programmes et initiatives, le fonctionnement de mécanismes de partage de bénéfice ainsi que l'existence et la mise en œuvre des mécanismes des plaintes.

Dans ces villages, il a été constaté que la réussite des activités de la société ERA dans le Mai-Ndombe se justifie par le fait que toutes les communautés ont donné leur consentement libre et sont également très impliquées à travers les membres du Comité Local de Développement dans la réalisation des activités de terrain. La main d'œuvre locale constituée principalement des jeunes

sont utilisés lors des différentes réalisations des infrastructures, renforçant ainsi l'appropriation locale et la durabilité des actions REDD+.

Contrairement à LOBALU ou le fonctionnement de CLD pose problème, à LOOMBE et IBALI, les membres du CDL se réunissent deux fois par mois pour examiner les activités sur terrain au niveau local afin de contacter la haute hiérarchie pour transmettre les doléances si nécessaires. Il faut noter que l'équipe de mission n'a pas eu accès à aucun exemplaire de PV de réunion du CDL attestant la tenue réelle de ces réunions.

S'agissant de partage de bénéfices, les membres de la communauté ont exprimé leur satisfaction quant à la réalisation des infrastructures sociales dans les villages. A IBALI par exemple, la prise en charge de soins médicaux est complètement gratuite à ce jour après la construction du centre hospitalier qui répond aux standards, améliorant ainsi l'accès aux services de santé. Les enfants du village LOOMBE faisaient 11 km pour aller à l'école, mais avec la construction de l'école sur place, les enfants étudient dans leur village et le risque de noyade sur le lac a diminué complètement.

L'installation de forage a permis de réduire les maladies hydriques au sein de la communauté.

Par ailleurs, l'équipe de mission a observé un retard dans la mise en œuvre de la clause dans le village LOBALU. Cette clause prévoit la construction d'une école de 6 classes et la pisciculture mais ces infrastructures ne sont pas encore réalisées à ce jour.

Dans tous les sites visités, il a été constaté un besoin en termes de renforcement de capacité des membres de CLD sur les questions REDD+.

III. CONCLUSION

La mission d'observation indépendante conduite du 11 au 18 juin 2025 dans la concession de conservation d'ERA Congo a permis de recueillir des informations factuelles et actualisées sur la mise en œuvre du projet REDD+ à Maï-Ndombe, premier du genre en République Démocratique du Congo. À travers une approche méthodique et participative, elle a examiné les engagements contractuels, la conformité sociale et environnementale du projet, la gouvernance financière, ainsi que le niveau réel d'inclusion des communautés locales et des peuples autochtones.

Les constats issus des enquêtes de terrain, des entretiens et de la revue documentaire contribuent à éclairer les zones d'ombre liées à la transparence, au partage des bénéfices, à la gestion des plaintes, et à l'effectivité des sauvegardes REDD+. Ils offrent également des éléments tangibles pour évaluer l'alignement du projet avec les standards internationaux en matière de droits humains, de participation et de conservation.

Au-delà du constat technique, cette mission constitue une étape importante pour **renforcer la redevabilité des acteurs impliqués**, encourager une meilleure redistribution des retombées économiques issues du marché carbone, et garantir que le développement local ne soit pas relégué au second plan face aux impératifs climatiques. Les recommandations à venir devront favoriser des mécanismes inclusifs, transparents et équitables afin d'assurer la durabilité et l'acceptabilité du projet dans le respect des droits des communautés.

IV. RECOMMANDATIONS

✓ 1. À l'intention d'ERA Congo (opérateur du projet)

- **Renforcer la transparence financière** en publiant de manière régulière les revenus générés, les dépenses effectuées et la ventilation des bénéfices par village.
- **Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes formalisé**, accessible à tous, avec des voies de recours claires et traçables.
- **Assurer une meilleure inclusion des femmes, des jeunes et des peuples autochtones** dans la prise de décision, notamment au sein des comités locaux de développement (CLD).
- **Améliorer la communication communautaire**, en simplifiant les outils d'information (affiches, réunions traduites en langues locales) et en organisant des sessions de reddition de comptes communautaires.
- **Renforcer la qualité des infrastructures et services sociaux livrés**, en instaurant des mécanismes de contrôle communautaire de la qualité.
- Redynamiser les Comités Locaux de Développement, notamment par l'organisation des réunions sanctionnées par des procès-verbaux, la formation des membres sur les questions de REDD+.
- Accélérer la mise en œuvre des infrastructures prévues à Lobalu pour restaurer la confiance et assurer une équité territoriale dans les bénéfices REDD+.
- Maintenir et encourager la participation active des jeunes et des membres communautaires dans les activités de terrain, facteur clé de succès et de pérennité.
- Continuer à promouvoir le respect strict des standards sociaux et environnementaux, notamment en matière de consentement libre, préalable et éclairé, et de mécanismes de gestion des plaintes.

•

✓ 2. À l'attention de l'État congolais (MEDD, autorités provinciales et locales)

- **Mettre à jour et harmoniser le cadre légal** sur les droits carbone, les modalités de partage des bénéfices et les rôles des collectivités dans les projets REDD+.
 - **Assurer un contrôle régulier du respect des engagements contractuels** par l'opérateur (ERA Congo) à travers des audits indépendants.
 - **Garantir une application équitable des droits fonciers coutumiers**, en reconnaissant formellement les terres des communautés locales et autochtones.
 - **Appuyer les communautés dans la compréhension et la défense de leurs droits**, par la formation et le renforcement des capacités des CLD.
 - Prendre un arrêté ministériel fixant les modèles de cahier des charges de concession forestière de conservation
 - Cartographier toutes les concessions de conservation actives à ce jour dans le pays
-

✓ 3. À l'attention des communautés locales et peuples autochtones

- **Renforcer l'organisation communautaire autour des CLD**, afin de mieux suivre les engagements, gérer les conflits et assurer un suivi local des projets.
 - **Demander systématiquement des comptes sur les fonds et les projets**, en documentant les activités et en mobilisant les outils de suivi participatif.
 - **Promouvoir une voix collective** pour faire remonter les préoccupations liées aux terres, à l'inclusion et à la redistribution des bénéfices.
 - **Intégrer davantage les femmes et les jeunes** dans les instances communautaires pour garantir une représentation plus équitable.
-

✓ 4. À l'attention des bailleurs de fonds et partenaires techniques

- **Exiger une transparence accrue et des mécanismes de suivi communautaire participatif** comme condition de soutien technique ou financier.
 - **Soutenir l'autonomisation des structures locales** (CLD, OSC, observateurs indépendants) pour améliorer la gouvernance locale du projet.
 - **Appuyer la mise en place d'un mécanisme national de suivi des plaintes REDD+**, indépendant, accessible et doté de capacités de réponse rapide.
-

✓ 5. À l'attention du Réseau des Observateurs Indépendants (ROI)

- **Poursuivre les missions de suivi régulier** avec une couverture élargie à d'autres zones de la concession.

- **Renforcer la restitution communautaire des constats**, en organisant des ateliers locaux pour vulgariser les résultats.
- **Produire des rapports publics** pour nourrir les débats sur la gouvernance REDD+ en RDC et influencer les réformes politiques.

5. ANNEXES

1. Ordre de mission

2. Chronogramme

Dates	Activités	Personnes rencontrées
11 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Voyage pour Inongo • Civilité à ERA 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Felicien MALU LISAMBOLA, Coordinateur provincial à l'Environnement
12 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec le Coordonnateur des affaires sociales ERA CONGO 	<ul style="list-style-type: none"> • Superviseur du Territoire de l'Environnement
13 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Descente sur terrain dans le village LOOMBE • Entretien avec les communautés (focus group) 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre CLD
14 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Descente sur terrain dans le village IBALI • Entretien avec les communautés (focus group) 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre CLD
16 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Descente sur terrain dans le village LOBALU • Entretien avec les communautés (focus group) 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre CLD
18 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à Kinshasa 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe de mission

3. Photos de Réunion de focus group

Village de Loombe



IBALI



LOBALU

